EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2012-2013

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Québec

Emploi Québec
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2012-2013

EMPLOI-QUÉBEC

GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail
Le 13 mars 2012

Publication réalisée par
la Direction de la planification et des services aux entreprises (DPSE)
Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Direction
Marc Groleau, *directeur régional*

Recherche et rédaction
Faoziat Akanni, *économiste régionale*
Marie-Pierre Raymond, *agente de recherche et de planification socio-économique*

Révision linguistique
Rita English, *agente de secrétariat*

Abonnement et changement d'adresse :
Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Téléphone : (418) 360-8661 ou 1-800-463-4226
Télécopieur : (418) 360-8482
Courriel : rita.english@mess.gouv.qc.ca

Publication disponible sur le site Internet :
http://emploiquebec.net/regions/gaspesie-madeleine/publications.asp

Dépôt légal 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013
ISBN : 978-2-550-64135-3 (version électronique)
978-2-550-64136-0 (version imprimée)

TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur régional et du président du Conseil régional des partenaires du marché du travail

Avant-propos 6

I. La présentation d'Emploi-Québec 7

II. L'évolution de l'environnement et les principaux enjeux 9
- II.1 L'évolution du marché du travail 9
- II.2 Le contexte organisationnel 14
- II.3 Les enjeux et les problématiques régionales 14

III. Les orientations et les stratégies pour faire face aux enjeux et atteindre nos résultats 15
- III.1 Orientation 1- Prévenir les effets de la conjoncture économique sur le marché du travail et soutenir la croissance de l'emploi par l'ajustement de l'offre de service 16
- III.2 Orientation 2- Favoriser la participation active au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de personnes 18
- III.3 Orientation 3- Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements 24
- III.4 Orientation 4- Offrir les services de solidarité sociale dans une perspective d'insertion en emploi et soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale, tout en accordant un soutien du revenu aux personnes qui bénéficient des divers programmes d'aide financière 26
- III.5 Orientation 5- Revoir et optimiser le partenariat, les processus de travail, la prestation de services et l'organisation territoriale d'Emploi-Québec 28

IV. Les ressources d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 30

V. Les facteurs de contingence 31

VI. Conclusion 32

Annexes

A. Lexique 34

B. L'organigramme d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 35

C. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 36

D. Liste des professions affichant des perspectives professionnelles très favorables ou favorables dans la région (Horizon 2015) 37

E. Liste des professions et métiers en demande dans la région à l'hiver 2012 39

F. Le repérage des clientèles par Service Canada 41

MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons le Plan d'action régional 2012-2013 d'Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. En tant que membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail, nous avons à cœur de présenter une planification annuelle réaliste tout en fixant des objectifs ambitieux. Les stratégies présentées dans ce document s'articulent autour des objectifs d'améliorer le taux d'emploi de la population de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine de même que la productivité des entreprises et de contribuer ainsi à la prospérité de la région. Nous souhaitons également favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et des familles démunies en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur intégration en emploi et leur participation active à la société.

Le marché du travail régional est en pleine mutation et mise sur ses particularités pour se démarquer. Les différents acteurs régionaux travaillent de concert pour améliorer et consolider cette économie qui a la possibilité de créer une place de choix pour les Gaspésiens et les Madelinots. Le principal défi qu'Emploi-Québec doit relever est d'offrir à la région des services publics d'emploi adaptés et performants qui tiennent compte des nouvelles réalités du marché du travail et, plus particulièrement, le vieillissement de la main-d'œuvre, la faible productivité des entreprises et la diversification du tissu économique régional.

Le réseau des centres locaux d'emploi de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est solidement implanté dans la région et intervient dans presque toutes les sphères du développement régional et de l'emploi. De plus en plus, nous estimons que nous sommes en mesure de proposer des actions concrètes qui feront la différence au cours des prochaines années pour fonder une base solide au marché de l'emploi. Nous souhaitons que le marché du travail de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine bénéficie des actions que nous avons planifiées pour se consolider et se diversifier.

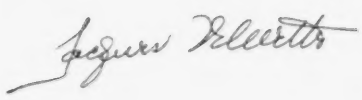

Jacques Veillette
Président
Conseil régional des partenaires du marché du travail
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

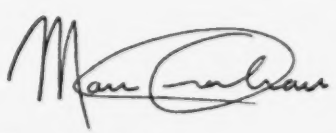

Marc Groleau
Directeur régional
Emploi-Québec
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

AVANT-PROPOS

Le présent Plan d'action régional (PAR) s'inscrit dans la planification stratégique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2011-2014 et est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de la responsabilité des mesures actives d'emploi, tels qu'ils ont été convenus avec le gouvernement fédéral dans l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. Bien qu'Emploi-Québec produise un plan d'action annuel, sa planification est aussi réalisée dans une perspective triennale. Cette perspective pluriannuelle s'impose eu égard à la nature structurelle et au caractère persistant des problèmes auxquels s'attaque le service public d'emploi.

Le PAR présente les stratégies qui seront mises en oeuvre en 2012-2013 par Emploi-Québec dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour concrétiser sa mission ainsi que contribuer à la réalisation des diverses stratégies gouvernementales, dont la Stratégie pour le développement de toutes les régions avec, notamment, des mesures pour aider les secteurs d'activité économique en difficulté. Conformément aux dispositions légales, le Plan d'action régional a été approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, par la Commission des partenaires du marché du travail et, finalement, par la ministre responsable de l'Emploi.

Le document a été élaboré en cohérence avec les orientations stratégiques ministérielles et prend en compte les initiatives gouvernementales, de même que les priorités de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

À partir du Plan d'action régional et de l'analyse des problématiques locales, chaque centre local d'emploi de la région élaborera une Programmation des activités du CLE (PAC) qui identifiera les actions prévues et les budgets qui seront consacrés pour atteindre les cibles locales.

Après une brève présentation d'Emploi-Québec, les prochaines sections feront part d'une analyse du marché du travail et des problématiques régionales qui en découlent et présenteront les stratégies retenues pour l'année 2012-2013.

1. LA PRÉSENTATION D'EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec est une agence au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Par la convergence des services en 2006, Emploi-Québec assure la gestion unifiée des services publics d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de solidarité sociale. La gestion unifiée permet d'assurer une offre de service renouvelée et orientée vers l'emploi, une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale, de même qu'une réponse plus satisfaisante et mieux adaptée aux besoins de la clientèle.

La mission et la vision

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. L'intervention d'Emploi-Québec s'inscrit dans la perspective selon laquelle le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière ainsi que l'insertion sociale des personnes aptes au travail.

L'organisation

Afin d'être présente sur l'ensemble du territoire et de répondre adéquatement aux besoins des clientèles, Emploi-Québec est représentée dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine par sept unités administratives :

- La Direction régionale à Gaspé;
- Le Centre local d'emploi La Côte-de-Gaspé à Gaspé;
- Le Centre local d'emploi Le Rocher-Percé à Chandler;
- Le Centre local d'emploi Bonaventure à Bonaventure;
- Le Centre local d'emploi Avignon à Carleton et un point de service à Pointe-à-la-Croix;
- Le Centre local d'emploi La Haute-Gaspésie à Ste-Anne-des-Monts;
- Le Centre local d'emploi Les Îles-de-la-Madeleine à Cap-aux-Meules.

Les coordonnées des centres locaux d'emploi et de la Direction régionale d'Emploi-Québec sont disponibles à l'adresse suivante : http://emploiquebec.net/regions/gaspesie-madeleine/index.asp

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec. Celui-ci est fondé sur des résultats mesurables répondant aux objectifs et aux cibles définis préalablement en fonction des services à fournir. Afin de tirer le meilleur parti de ses services et de sa gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en concertation avec les différents partenaires du marché du travail.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)

Le partenariat

Composé de représentants des entreprises, de représentants de la main-d'œuvre, d'organismes communautaires et de représentants du réseau de l'éducation, le Conseil régional des partenaires du marché du travail est un lieu de concertation privilégié. Il effectue une analyse des problématiques du marché du travail régional et oriente les stratégies à mettre en œuvre par Emploi-Québec pour les contrer. Il est aussi responsable de l'adaptation des mesures et services d'Emploi-Québec pour répondre plus spécifiquement aux besoins de la clientèle. De plus, Emploi-Québec s'appuie sur l'expertise d'un réseau d'organismes oeuvrant au développement de l'employabilité afin de bien remplir sa mission.

Emploi-Québec fournit les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale. Les services offerts aux individus s'inscrivent dans un continuum de services axé vers l'emploi, c'est-à-dire qui permet d'assurer un cheminement fluide et un accompagnement des personnes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail.

Les services publics d'emploi

Les services publics d'emploi contribuent à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre de même qu'à l'accompagnement du développement économique et à la réduction du chômage, des pertes d'emplois, de l'instabilité de l'emploi et des obstacles à la création d'emplois.

Les services universels de base

Emploi-Québec offre des services universels de base à l'ensemble de la clientèle, en partenariat avec des intervenants du marché du travail. Visant à favoriser un appariement plus efficace de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, ces services comprennent :

- **Les services d'accueil-réception ou les interventions de soutien à la démarche** de tout individu se présentant dans un centre local d'emploi pour identifier ses besoins en regard du marché du travail;
- **L'information sur le marché du travail** permettant de mieux connaître le marché du travail en rendant disponibles les informations pertinentes et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux institutions d'enseignement et aux organismes œuvrant au développement de la main-d'œuvre ainsi qu'au développement économique (outils de recherche en ligne sur les professions et la formation, sessions d'information, documentation dans la salle multiservice);
- **Les services de placement** contribuant à améliorer le fonctionnement du marché du travail en facilitant l'accès à des occasions d'emplois et en réduisant la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants (banques d'emplois et de candidatures via le *Placement en ligne* et des outils locaux d'appariement et placement assisté).

Les services spécialisés

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés (évaluation, accompagnement et mesures actives d'emploi) aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi, de même qu'aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

Les services de solidarité sociale

De plus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière. Ainsi, en vertu du volet Solidarité sociale de son offre de service, l'agence soutient financièrement les personnes et les familles démunies et favorise leur autonomie économique et sociale. En outre, elle les encourage à exercer des activités facilitant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

Par son offre de service, Emploi-Québec contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à l'accroissement du niveau et de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et de leurs communautés et à la réduction de la pauvreté.

II. L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

II.1 L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'analyse des indicateurs du marché du travail et des données socio-économiques permet d'identifier le portrait du marché du travail et de cibler les enjeux et les problématiques régionales sur lesquels Emploi-Québec, en collaboration avec divers partenaires, devra agir pour les prochaines années. Voici donc un survol des plus récentes informations du marché du travail de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Les principales activités économiques

L'économie de la région repose, en grande partie, sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles ainsi que sur l'industrie touristique. Les activités économiques principales varient au rythme des saisons et sont, dans plusieurs cas, tributaires des fluctuations des marchés internationaux. Les industries suivantes génèrent le plus grand nombre d'emplois : soins de santé et assistance sociale, commerce de détail, fabrication (notamment la transformation des aliments et boissons), agriculture, foresterie, pêche et chasse ainsi que services d'enseignement et administrations publiques. Toutefois, depuis quelques années, la région se diversifie et offre des emplois dans une plus grande variété de professions, notamment dans les centres d'appels et dans l'industrie éolienne.

Voici la répartition, par secteur d'activité économique, des personnes ayant travaillé en 2005 dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine selon le dernier recensement de Statistique Canada.

Tableau 1-Nombre de personnes ayant touché un revenu en 2005 selon les secteurs d'activité économique (SCIAN)

1	Soins de santé et assistance sociale	5 860
2	Commerce de détail	4 795
3	Fabrication	3 485
4	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3 110
5	Services d'enseignement	2 740
6	Administrations publiques	2 640
7	Hébergement et services de restauration	2 420
8	Autres services, sauf les administrations publiques	2 210
9	Construction	1 735
10	Transport et entreposage	1 510
11	Services professionnels, scientifiques et techniques	940
12	Finance et assurances	935
13	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	800
14	Commerce de gros	495
15	Arts, spectacles et loisirs	400
16	Services publics	335
17	Industrie de l'information et industrie culturelle	325
18	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	250
19	Services immobiliers et services de location et de location à bail	230
20	Gestion de sociétés et d'entreprises	15
	Total	**35 230**

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*

La démographie

Selon les données des recensements de Statistique Canada, la région connaît une baisse de sa population depuis les années 1980. Entre 1971 et 1986, la population s'est maintenue autour de 115 000 personnes. Depuis 1986, une baisse de plus de 18 000 personnes a été enregistrée, soit de 16,1 % de la population totale pour ne compter que 94 336 personnes en 2006. Pendant ce temps, l'ensemble du Québec voyait croître sa population de 15,5 % passant de 6,53 M en 1986 à 7,55 M en 2006.

Tableau 2 - Population de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Québec, 1986, 2001 et 2006

	2006	2001	1986	*Variation 2006/2001*	*Variation 2006/1986*
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	94 336	96 924	112 455	*-2,7 %*	*-16,1 %*
Ensemble du Québec	7 546 131	7 237 479	6 532 461	*+4,3 %*	*+15,5 %*

Source : Statistique Canada, *Recensements 1986, 2001 et 2006*

Entre 2001 et 2006, la baisse de population a été moins forte, soit de 2,7 % et les perspectives démographiques sont positives pour la région. Ainsi, l'Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse de population de la région de seulement 1,3 % entre 2006 et 2031. Bien qu'étant une donnée non officielle, la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a été estimée à 93 826 personnes pour l'année 2010[1] avec la répartition suivante.

Graphique 1 – Répartition de la population par groupe d'âge, 2010

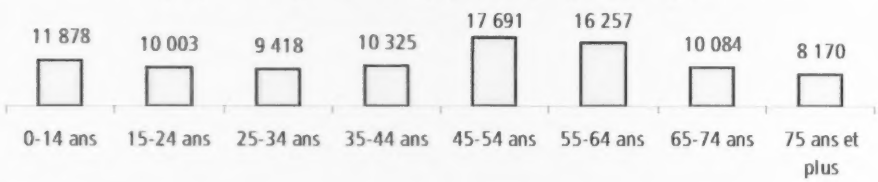

Le solde migratoire

Pour une deuxième fois depuis plusieurs années, la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s'est value d'un solde migratoire positif en 2010-2011, soit de 99 personnes[2]. Ainsi, 2 361 personnes se sont installées dans la région contre 2 262 personnes qui l'ont quittée. Les soldes migratoires sont très intéressants pour les groupes d'âge entre 25 et 64 ans où l'on constate un solde migratoire total de 357 personnes.

Tableau 3- Solde migratoire par année

Années	Entrants	Sortants	Solde
2005-2006	2 588	2 805	-217
2006-2007	2 331	2 533	-202
2007-2008	2 243	2 453	-210
2008-2009	2 321	2 382	-61
2009-2010	2 358	2 212	146
2010-2011	2 361	2 262	99

[1] Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Estimations de la population, compilation : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques.

[2] Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociales, démographiques et de santé, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Graphique 2- Solde migratoire par groupe d'âge, 2010-2011

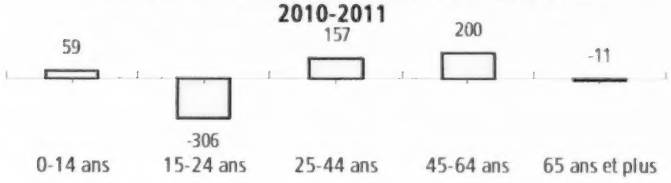

Les indicateurs du marché du travail

L'année 2011 fut marquée par la reprise économique dans l'ensemble de la province, qui s'est répercutée également dans la région. La situation du marché de travail a connu une hausse du niveau d'emploi en 2011 par rapport à 2010 dans la région. Ainsi en 2011, la région a enregistré une hausse de 1600 emplois (+4,4 %). Quant au nombre de chômeurs, celui-ci a diminué à 5 400.

L'amélioration des indicateurs du marché du travail s'est répercutée aussi sur les taux d'activité, d'emploi et de chômage pour lesquels on constate une amélioration depuis 2009. Le taux de chômage de la région occupe son plus faible niveau depuis de nombreuses années à 12,4 %.[3] La création d'emplois s'est surtout faite dans les secteurs primaire et secondaire.

Tableau 4 – Indicateurs du marché du travail, moyennes annuelles

	2009	2010	2011
Population de 15 ans et plus (A)	78 800	78 700	78 600
Population active (B)	40 700	42 700	43 400
En emploi (C)	34 400	36 400	38 000
Chômeurs (D)	6 400	6 300	5 400

	2009	2010	2011
Emplois à temps plein	27 700	30 400	31 400
Emplois à temps partiel	6 700	5 900	6 600

Tableau 5 – Indicateurs du marché du travail en pourcentage

	2009	2010	2011	Ensemble du Québec 2010	Ensemble du Québec 2011
Taux d'activité (B/A)	51,6 %	54,3 %	55,2 %	65,4 %	65,2 %
Taux d'emploi (C/A)	43,7 %	46,3 %	48,3 %	60,2 %	60,1 %
Taux de chômage (D/B)	15,7 %	14,8 %	12,4 %	8 %	7,8 %

Rappelons que le marché du travail de la région est constitué, en bonne partie, par des emplois saisonniers liés à l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'à l'industrie touristique. Une telle situation explique l'écart entre le taux d'emploi de la région (48,3 %) et celui du Québec, qui s'est situé à 60,1 % en moyenne pour 2011.

Du côté des prestataires de l'assurance-emploi, ils sont moins nombreux en 2011 qu'en 2008, soit au début de la récession. Pour l'ensemble du Québec, on constate une baisse de 6,1 % tandis que pour la région, cette baisse est de 5,2 %. Cela devrait se poursuivre en 2012-2013.

[3] Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes annuelles 2009, 2010 et 2011.

Le remplacement de la main-d'œuvre

Dans les prochaines années, l'impact du vieillissement de la population et des départs à la retraite présentera un grand défi en matière de remplacement de la main-d'œuvre dans la région. Nous estimons à 9 000 le nombre d'emplois qui seront à combler d'ici 2015 en raison des départs à la retraite ainsi qu'à la croissance économique[4]. Pour la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le ratio des 15-24 ans sur les 55-64 ans est de 0,71, soit 71 personnes âgées de 15 à 24 ans pour remplacer 100 personnes âgées entre 55 et 64 ans, tandis que pour l'ensemble du Québec, ce ratio se situe à 0,99. Le détail des ratios par MRC est présenté dans le graphique suivant.

Graphique 3 - Ratios de la population 15-24 ans/55-64 ans, 2006

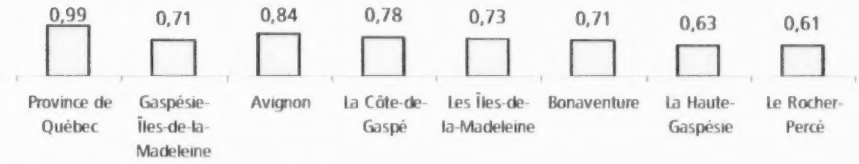

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

La scolarité

La population de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est généralement moins scolarisée que celle de l'ensemble du Québec. Chez la population générale, soit celle de 15 ans et plus, 40 % des hommes et 37 % des femmes n'ont aucun diplôme scolaire dans la région comparativement à l'ensemble du Québec, où ces taux se situent à 25 %. Il faut noter cependant que les taux de scolarité sont meilleurs pour la population de 25 à 64 ans, soit la population la plus active sur le marché du travail.

Tableau 6 - Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus selon le sexe, 2006

	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	40 %	37 %	25 %	25 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	18 %	22 %	21 %	24 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	21 %	12 %	19 %	12 %
Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire	12 %	16 %	15 %	17 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2 %	5 %	4 %	6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	7 %	8 %	17 %	16 %
Taux de scolarité (15 ans et plus)	**60 %**	**63 %**	**75 %**	**75 %**
Taux de scolarité (25-64 ans)	**68 %**	**73 %**	**82 %**	**84 %**

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation Emploi-Québec, Direction régionale Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

[4] Source : Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, perspectives professionnelles 2011-2015

Il est intéressant de constater aussi que le taux de scolarité de la population de 15 ans et plus a augmenté de près de 10 points de pourcentage pour la région entre le Recensement de 2001 (52,1 %) et celui de 2006 (61,3 %), montrant une nette amélioration. Pendant cette même période, celui de l'ensemble de la province a augmenté de 6,7 points de pourcentage.[5]

Comparativement à l'ensemble du Québec, la région possède un taux de décrochage scolaire légèrement supérieur, soit de 27,7 % contre 25,3 %. L'écart le plus important se situe du côté des garçons pour lesquels on constate un taux de décrochage de 38,5 % dans la région, contre 31,3 % dans l'ensemble du Québec.[6]

Graphique 4- Taux de décrochage du secondaire, en formation générale,2006-2007

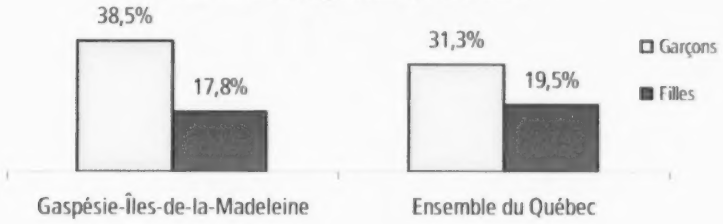

Les prestataires de l'aide financière de dernier recours

En 2011, la région comptait en moyenne 5 911 adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours, dont 3 031 prestataires de l'aide sociale (sans contraintes particulières à l'emploi ou avec contraintes temporaires) et 2 880 prestataires de la solidarité sociale (contraintes sévères à l'emploi). La région possède le troisième plus haut taux d'assistance sociale du Québec, avec 9,9 %, pour une moyenne provinciale de 7,2 %.

Depuis plusieurs années, on constate une diminution importante et continuelle des prestataires de l'aide sociale qui sont sans contraintes à l'emploi dans la région. Ainsi, entre décembre 2000 et décembre 2011, pendant que l'ensemble du Québec constatait une baisse de 30,9 % du nombre de prestataires de l'aide sociale sans contraintes à l'emploi, la région en comptait une baisse de 59,8 %.

En décembre 2011, la région comptait 1 675 adultes prestataires de l'aide sociale sans contraintes à l'emploi, représentant environ 2,1 % de l'ensemble des personnes âgées entre 15 et 64 ans de la région. L'âge moyen des prestataires de l'aide sociale est de 38,3 ans dans la région, semblable à l'ensemble de la province. Parmi ces personnes, 46,1 % y avaient eu recours pour une période consécutive de plus de quatre ans, la moyenne s'établissant à 6,6 années consécutives. Cette proportion de personnes ayant recours à l'aide pour une période consécutive de plus de quatre ans est supérieure à celle de l'ensemble du Québec (38,5 %), ainsi que pour la moyenne qui se situe à 4,9 années[7].

[5] Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001, compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, 2003.
[6] Source : Institut de la Statistique du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.
[7] Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.

II.2 LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Tel que présenté précédemment, le marché du travail est confronté à des changements majeurs. Au cours des prochaines années, ces transformations agiront sur l'évolution de la clientèle d'Emploi-Québec. Non seulement observera-t-on une baisse de celle-ci, mais sa composition de même que ses besoins seront différents. Parallèlement, Emploi-Québec composera avec l'accentuation des mouvements de son personnel, en raison des nombreux départs à la retraite et du respect de la règle gouvernementale relative au remplacement de ceux-ci.

Par ailleurs, l'environnement interne actuel d'Emploi-Québec est caractérisé par une infrastructure informatique vieillissante. Cette infrastructure, destinée à soutenir le travail du personnel dans sa prestation de services à la population et aux entreprises, affecte notre productivité et nécessite des améliorations.

En outre, les habitudes en matière de service à la clientèle ont connu des changements majeurs ces dernières années, les nouvelles technologies de l'information et des communications étant de plus en plus accessibles et utilisées par les clientèles. À titre d'exemple, il est devenu commun d'utiliser Internet pour recevoir des services ou interagir avec des institutions publiques ou des entreprises (banques, services gouvernementaux, etc.). Or, l'organisation de la prestation de services d'Emploi-Québec n'a pas suivi suffisamment cette évolution.

Ainsi, pour continuer à réaliser sa mission avec succès et assurer la livraison de services efficients, Emploi-Québec, à l'instar de nombreux états membres de l'OCDE, doit innover et transformer son modèle d'affaires afin de pouvoir faire face aux mutations du marché du travail, à l'évolution du profil et des habitudes de ses clientèles, à la situation des finances publiques ainsi qu'aux nombreux mouvements de personnel qui surviendront au cours des prochaines années. Ces différents éléments posent des défis que l'organisation ne peut relever avec son modèle d'affaires actuel.

II.3 LES ENJEUX ET LES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

Compte tenu des éléments présentés, les principaux enjeux auxquels fera face Emploi-Québec en 2012-2013 sont les suivants :

1. Incertitude quant à l'évolution de l'économie mondiale et impact possible sur le marché du travail québécois en 2012
2. Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés.
3. La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours, la gestion rigoureuse des programmes d'aide financière et la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale.
4. L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux mutations profondes du marché du travail dans un contexte de diminution de ses ressources.

À la suite de l'analyse des principaux indicateurs du marché du travail de la région et des données socio-économiques, il en ressort différentes problématiques sur lesquelles Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec divers partenaires, orientera ses actions pour l'année 2012-2013 et pour les années à venir.

Principales problématiques soulevées dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
1	Le faible taux de scolarisation de la main-d'œuvre disponible et l'inadéquation entre leur qualification et les emplois vacants créent des difficultés de recrutement pour les entreprises qui recherchent de plus en plus une main-d'œuvre spécialisée.
2	La prédominance des activités économiques saisonnières cause de longues périodes de chômage à plusieurs travailleurs et une dépendance aux régimes publics de remplacement du revenu.
3	La difficulté de combler les besoins de main-d'œuvre à certaines périodes de l'année crée des pertes de productivité pour plusieurs entreprises, et ce, malgré la présence d'un important bassin de main-d'œuvre inactive.
4	L'alourdissement des problématiques d'intégration en emploi rencontrées par plusieurs prestataires de l'aide financière de dernier recours rend plus difficile leur intégration au marché du travail.
5	Les ressources limitées dont disposent plusieurs petites et moyennes entreprises de la région rendent difficile la gestion adéquate des ressources humaines pour plusieurs d'entre elles.
6	La sous-utilisation des services de placement par les entreprises et les chercheurs d'emploi limite l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.
7	La faible importance accordée à la valeur du travail par certains groupes de travailleurs et d'employeurs de la région augmente le recours aux mesures de remplacement du revenu.
8	L'insuffisance d'offre de formation postsecondaire sur le territoire pousse plusieurs jeunes à quitter la région pour poursuivre des études spécialisées.
9	Le vieillissement de la population et les nombreux départs à la retraite rendent plus difficile le recrutement de la main-d'œuvre pour les entreprises.

III. LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ET ATTEINDRE NOS RÉSULTATS

Les orientations 2012-2013 s'inscrivent dans la continuité des orientations du plan d'action de l'exercice précédent. Elles tiennent compte du niveau encore élevé de chômeurs et de chômeuses en 2012. Elles répondent aussi aux grands enjeux structurels auxquels le Québec est confronté, en visant l'amélioration du taux d'emploi de la population ainsi que de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises. De plus, Emploi-Québec soutiendra financièrement les personnes et les familles démunies, tout en privilégiant l'emploi comme principal moyen d'assurer l'autonomie économique et sociale des personnes considérées aptes au travail, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin, l'orientation organisationnelle témoigne de la nécessité pour Emploi-Québec d'entreprendre la révision de son modèle d'affaires, dans un objectif de modernisation de sa prestation de services, afin d'assurer la livraison de services efficients.

Les orientations proposées sont cohérentes avec les travaux en cours sur la planification stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celle de la Commission des partenaires du marché du travail et prennent en compte les attentes de la ministre telles que signifiées à Emploi-Québec.

Enjeux du marché du travail	Orientations d'Emploi-Québec pour l'année 2012-2013
Incertitude quant à l'évolution de l'économie mondiale et impact possible sur le marché du travail québécois en 2012	**1-** Prévenir les effets de la conjoncture économique sur le marché du travail et soutenir la croissance de l'emploi par l'ajustement de l'offre de service
Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés	**2-** Favoriser la participation active au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de personnes **3-** Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements
La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours, la gestion rigoureuse des programmes d'aide financière et la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale	**4-** Offrir les services de solidarité sociale dans une perspective d'insertion en emploi et soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale, tout en accordant un soutien du revenu aux personnes qui bénéficient des divers programmes d'aide financière
L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux mutations profondes du marché du travail dans un contexte de diminution de ses ressources	**5-** Revoir et optimiser le partenariat, les processus de travail, la prestation de services et l'organisation territoriale d'Emploi-Québec

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Conseil régional des partenaires du marché du travail s'inscrivent dans les orientations présentées ci-dessus et proposent des actions concrètes pour améliorer la situation du marché du travail et hausser le niveau de vie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Pour chacune des orientations, des axes d'intervention guideront les stratégies et les actions régionales pour l'année 2012-2013. Les stratégies déterminées visent, entre autres, l'atténuation des problèmes structurels et conjoncturels du marché du travail, la prévention des pénuries de main-d'oeuvre, la réduction du taux de chômage ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, à la suite de chaque orientation, les indicateurs ciblés pour 2012-2013 seront indiqués.

Enjeu : Incertitude quant à l'évolution de l'économie mondiale et impact possible sur le marché du travail québécois en 2012

ORIENTATION 1 - PRÉVENIR LES EFFETS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET SOUTENIR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR L'AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

Dans un contexte où l'évolution de l'économie mondiale est incertaine et que les informations sur la situation du marché du travail québécois des derniers mois de 2011 sont préoccupantes, Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec ses partenaires, poursuivra ses efforts afin d'aider les chômeurs, les personnes à risque de perdre leur emploi, les secteurs d'activité et les entreprises. De plus, les interventions viseront à soutenir le développement de l'emploi dans la région.

Axe d'intervention 1.1 : Une veille active de l'évolution du marché du travail.

1. **Effectuer** une vigie plus soutenue de l'activité économique et du marché du travail, de façon à intervenir promptement à tout mouvement inhabituel qui pourrait affecter le marché du travail.

Axe d'intervention 1.2 : Les mesures de prévention et d'aide aux travailleurs et aux personnes qui risquent de perdre leur emploi.

1 **Accroître** les compétences de la main-d'œuvre en soutenant financièrement l'accès à la formation, notamment la formation de base, pour les travailleurs en situation de mise à pied temporaire ou à risque de perdre leur emploi.

2. **Offrir** des services d'emploi adaptés aux travailleurs licenciés, dont l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui vise la réinsertion en emploi des travailleuses et des travailleurs licenciés dans des collectivités vulnérables, conformément à l'entente conclue avec le gouvernement fédéral.

3. **Faire** connaître, notamment par des sessions d'information, les services offerts par Emploi-Québec aux personnes qui risquent de perdre leur emploi ou qui auront perdu leur emploi, afin qu'ils entreprennent rapidement leurs démarches de réintégration en emploi.

4. **Soutenir** les travailleurs licenciés suite à un licenciement collectif en permettant la mise en place de Comités d'aide au reclassement pour favoriser le réemploi le plus rapide possible des travailleurs, en associant, notamment, le réseau de l'éducation et les ressources externes en employabilité.

Axe d'intervention 1.3: Les mesures de prévention et d'aide aux entreprises en difficulté

1. **Appliquer** une approche-conseil proactive auprès des entreprises et **accorder** un soutien à un plus grand nombre d'entreprises pour la gestion et l'adaptation de leurs ressources humaines.

2. **Intensifier** les activités d'évaluation, de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour répondre aux exigences sans cesse croissantes du marché du travail.

	Cibles de résultats en lien avec l'orientation # 1	2012-2013
Indicateur # 1	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de **l'assurance-emploi**	**4 075**
Indicateur # 2	Nombre de participants de **l'assurance-emploi** en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	**1 250**

Enjeu : Contexte de mutations profondes du marché du travail et difficultés accrues de recrutement de la part des entreprises coexistant avec un chômage et un sous-emploi : chez certains groupes de personnes, dans certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés.

ORIENTATION 2 – FAVORISER LA PARTICIPATION ACTIVE AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES

Axe d'intervention 2.1 : La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles éloignées ou sous-représentées sur le plan de l'emploi.

Par ses interventions, notamment par l'augmentation du niveau de formation de base et de l'employabilité des personnes, Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec ses partenaires, vise une meilleure intégration au marché du travail des personnes plus vulnérables sur le plan de l'emploi. L'Agence poursuivra ses interventions visant à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'aide financière de dernier recours et de pauvreté, principalement auprès des clientèles suivantes :

Les prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide financière de dernier recours

1. **Inciter** le plus grand nombre de personnes à entreprendre des démarches en vue d'améliorer leur employabilité afin de les préparer à intégrer le marché du travail par des efforts consentis en collaboration avec les ressources communautaires et les établissements de formation.
2. **Miser**, en collaboration avec les établissements de formation, sur l'accompagnement durant la formation pour contrer les obstacles à la persévérance et pour supporter les personnes vers l'obtention d'un diplôme en lien avec le marché du travail régional.
3. **Valoriser** le travail, notamment auprès des personnes qui demandent des prestations et des prestataires d'une aide financière de dernier recours, en les sensibilisant aux avantages procurés par le travail sur les plans personnel, social, professionnel et financier.
4. **Développer** les habiletés relationnelles du personnel d'Emploi-Québec en matière de mobilisation de la clientèle éloignée du marché du travail, notamment par la formation et la sensibilisation.

Les travailleurs inactifs et à statut précaire

1. **Revoir et améliorer** les moyens de communication utilisés par Emploi-Québec auprès des travailleurs inactifs et à statut précaire afin de les sensibiliser à la nouvelle réalité du marché du travail et de les informer des emplois disponibles dans la région.
2. **Faire** valoir par différents moyens les avantages du travail auprès des personnes inactives et les travailleurs irréguliers en partenariat avec les différents intervenants du territoire.
3. **Intensifier** la mise en œuvre des services visant la préparation à l'intégration au marché du travail, notamment au niveau des « attitudes et comportements ».
4. **Sensibiliser**, dès le début du primaire, les jeunes et leurs parents à l'importance du travail.

5. **Poursuivre** la démarche régionale de scolarisation des personnes inactives et des travailleurs irréguliers afin qu'ils puissent acquérir les préalables à la formation professionnelle et technique ou à un emploi convenable

Les femmes, notamment les responsables de famille monoparentale, celles faiblement scolarisées ou celles faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail

1. **Respecter** les fondements de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* voulant la reconnaissance et la prise en compte des réalités de la main-d'œuvre féminine et l'organisation de l'offre de service de manière à répondre aux besoins de cette main-d'œuvre et à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

2. **Participer** à l'entente de collaboration en condition féminine de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine visant la diversification des choix de carrières dans des métiers traditionnellement masculins, le développement de l'entrepreneuriat féminin et l'utilisation de pratique d'analyse différenciée selon des données sexuées dans différents champs d'intervention.

3. **Poursuivre** la participation à l'événement « Chapeau les filles! » visant à promouvoir les professions et métiers traditionnellement masculins.

4. **Adapter** les interventions dans les centres locaux d'emploi en fonction des besoins spécifiques des femmes, notamment celles qui se dirigent vers des métiers traditionnellement masculins.

Les jeunes, particulièrement ceux qui demandent ou reçoivent une aide financière de dernier recours et les jeunes décrocheurs qui n'ont pas complété leurs études secondaires

1. **Collaborer** à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement, *Enrichir le Québec de sa relève*, qui vise à améliorer la continuité des services à la jeunesse ainsi que leur efficience et leur cohérence et à donner les outils nécessaires à l'épanouissement des jeunes afin qu'ils puissent se développer au meilleur de leurs capacités.

2. **Participer,** avec d'autres partenaires, à la mise en oeuvre de l'entente *Engagement jeunesse* qui vise à supporter les jeunes de 12 à 35 ans dans leur développement scolaire, social et professionnel.

3. **Soutenir et accompagne**r les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration sur le marché du travail, en intensifiant le recours au *Programme alternative jeunesse* (solution de rechange à l'aide sociale à l'intention des jeunes) et à la mesure *Jeunes en action*, une mesure d'accompagnement pour les 18-24 ans plus éloignés du marché du travail, en collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi.

4. **Favoriser** le retour des jeunes diplômés dans la région en association avec la *Commission Jeunesse* de la région.

5. **Participer**, en collaboration avec d'autres partenaires, à la mise en opération d'une instance régionale de mobilisation en faveur de la réussite des jeunes, notamment en terme de qualification.

Les travailleuses et les travailleurs expérimentés

1. **Poursuivre** la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus* pour favoriser le retour ou le maintien sur le marché du travail des travailleurs expérimentés.

2. **Poursuivre** l'utilisation de la mesure *Initiative ciblée pour les travailleurs âgés* permettant la réintégration des personnes plus expérimentées sur le marché du travail suite à la perte d'un emploi ou d'une période d'absence en emploi.

Les personnes handicapées

1. **Poursuivre** la mise en œuvre des mesures de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* notamment, par la mobilisation des acteurs régionaux concernés par la situation des personnes handicapées sur le marché du travail réunis au sein du *Comité régional pour l'intégration au travail des personnes handicapées.*

2. **Diversifier** l'offre de service des organismes en employabilité dédiés aux personnes handicapées dans le cadre des ententes de service pour favoriser l'intégration au marché du travail de ces personnes.

Les personnes judiciarisées adultes

1. **Permettre** l'accès aux personnes judiciarisées à des services d'aide à l'emploi spécialisés pendant leur période de détention et les soutenir adéquatement, dès leur sortie, pour les aider à reprendre leur place sur le marché du travail.

Les personnes immigrantes, particulièrement celles nouvellement arrivées et celles issues de minorités visibles

1. **Faciliter** l'insertion en emploi des personnes immigrantes en leur offrant l'accès à des services d'aide à l'emploi adaptés à leurs besoins, notamment par la sensibilisation du personnel des centres locaux d'emploi et des entreprises à la diversité ethnoculturelle.-

2. **Participer** à *l'entente spécifique de régionalisation de l'immigration en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine* qui vise à l'intégration culturelle, sociale et professionnelle des personnes immigrantes.

3. **Soutenir** l'intégration et le maintien en emploi de la main-d'œuvre immigrante, avec l'appui du projet *Passerelle pour l'emploi en région.*

Les autochtones

1. **Soutenir,** en collaboration et en complémentarité avec les partenaires concernés, le développement de cette main-d'œuvre afin de favoriser sa pleine participation au développement de la région et faciliter l'accès de cette clientèle aux services offerts, notamment en tenant compte des engagements découlant du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations.

Axe d'intervention 2.2 : Le recours aux services d'information sur le marché du travail et de placement pour l'insertion rapide en emploi et l'aide au recrutement

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine poursuivra son approche en matière de placement pour répondre adéquatement aux besoins des entreprises et des chercheurs d'emploi de la région. Les interventions viseront une efficacité des services d'accueil, d'évaluation et de référence afin de favoriser une participation active au marché du travail du plus grand nombre possible de personnes.

1. **Assurer** une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail pour les chercheurs d'emploi et les entreprises afin de favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de personnes, notamment par l'amélioration des moyens de communication auprès de la population; la sensibilisation des personnes inactives et la diffusion continuelle des emplois disponibles.

2. **Continuer** de diffuser des productions de qualité sur le marché du travail de la région, notamment pour que le personnel des centres locaux d'emploi soit au fait de l'évolution de l'économie régionale et puisse utiliser l'information sur le marché du travail (IMT) pour supporter les chercheurs d'emploi en salle multiservice et dans l'élaboration des parcours vers l'emploi.

3. **Dynamiser** les salles multiservices en augmentant l'aide et le soutien aux personnes se présentant dans les centres locaux d'emploi pour s'informer sur le marché du travail et sur les emplois disponibles, notamment par la présence continuelle d'un agent pour des services ponctuels à la clientèle.

4. **Intensifier** le recensement des offres d'emploi et le placement assisté entre les chercheurs d'emploi qui se présentent dans les centres locaux d'emploi et les offres d'emploi disponibles dans la région afin de favoriser une insertion rapide sur le marché du travail et permettre aux entreprises de trouver leur main-d'œuvre.

5. **Promouvoir** les services du *Placement étudiant du Québec* (PEQ) auprès des étudiantes et des étudiants pour faciliter l'acquisition pour eux d'une expérience de travail et répondre aux besoins de main-d'œuvre, notamment saisonniers, des entreprises.

6. **Accroître** la diffusion ciblée de l'information du marché du travail auprès des étudiantes et des étudiants ainsi qu'auprès des intervenants dans les

établissements scolaires pour permettre des choix d'avenir mieux éclairés et favoriser les retours en région.

Axe d'intervention 2.3 : L'intervention ciblée auprès des personnes prêtes à occuper un emploi qui ont besoin d'une aide pour réintégrer le marché du travail.

1. **Informer** les personnes sans emploi des opportunités d'emplois dans la région et **offrir** à ces personnes un soutien et un accompagnement dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de développement de leur employabilité, en collaboration avec divers partenaires, dont le milieu de l'éducation afin d'augmenter leurs compétences de base ou bien les ressources externes pour recevoir une aide d'appoint.

2. **Améliorer** le repérage des personnes qui pourraient être intéressées à intégrer le marché du travail, notamment les travailleurs licenciés et les nouveaux demandeurs de prestations, et les **diriger** vers les emplois disponibles pour contribuer au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

3. **S'assurer** du repérage et de la référence à Emploi-Québec des prestataires de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger et leur offrir des services d'emploi adaptés à leur situation au regard du marché du travail.[8]

Axe d'intervention 2.4 : L'intervention auprès des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée

1. **Sensibiliser** les employeurs de la région, notamment par l'entremise des services-conseils aux entreprises, à l'importance d'embaucher des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les membres des minorités visibles, les personnes immigrantes et les personnes handicapées et aux avantages que présente une main-d'œuvre diversifiée.

2. **Soutenir** les employeurs lors de l'embauche des personnes plus éloignées du marché du travail ou issues des groupes sous-représentés par l'entremise des mesures actives d'emploi (Subventions salariales, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles, Contrat d'intégration au travail) et **favoriser** l'amélioration des compétences de ces personnes durant leur période d'emploi.

3. **Intensifier** la mise en œuvre d'une banque régionale de candidatures de personnes désirant venir travailler dans la région et **informer** les entreprises de l'existence de ce service.

[8] Une entente est conclue à chaque année avec Service Canada pour référer les demandeurs de prestation d'assurance-emploi vers les services publics d'emploi du Québec. Pour plus de détails, voir annexe F

	Cibles de résultats en lien avec l'orientation # 2	2012-2013
Indicateur # 3	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	**6 475**
Indicateur # 4	Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	**3 000**
Indicateur # 5	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, **clientèle des programmes d'assistance sociale**	**1 504**
Indicateur # 6	Nombre de **participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale** en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	**625**

ORIENTATION 3 – CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine continuera d'accompagner les entreprises de la région dans l'amélioration de leur productivité et en intervenant sur l'aide à la gestion des ressources humaines. Les interventions viseront donc à favoriser la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre et des entreprises aux changements, en soutenant notamment la formation, le développement des compétences, la mobilité de la main-d'œuvre et l'organisation du travail.

Axe d'intervention 3.1 : La formation.

1. **Intensifier**, en collaboration avec le monde de l'éducation, l'offre de formation continue (à temps partiel) répondant aux besoins de la main-d'œuvre en emploi pour permettre d'augmenter leurs compétences et ainsi, augmenter la productivité des entreprises.
2. **Supporter** financièrement les efforts de formation et de qualification de la main-d'œuvre (en emploi ou sans emploi) avec une attention particulière pour la formation de base en lien avec les besoins du marché du travail.
3. **Sensibiliser** les entreprises à l'importance de recourir davantage à la qualification et à la formation continue de leur main-d'œuvre afin de faire face aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée.
4. **Diriger** davantage de personnes vers des formations qui les aideront à intégrer le marché du travail selon les besoins du marché du travail de la région et ainsi, préparer une main-d'œuvre future pour les entreprises.
5. **Assurer** une bonne adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail en effectuant une veille active du marché du travail et en émettant, lorsque requis, des avis concernant les besoins d'adaptation des formations professionnelles et techniques au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et en influençant les travaux du *Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique* produit par la Table interordre de la région.

Axe d'intervention 3.2 : Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

1. **Intensifier** la sensibilisation des entreprises au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), à la reconnaissance des compétences et à la reconnaissance des acquis et des compétences de la main-d'œuvre, lors de rencontres d'entreprises ciblées afin d'améliorer les compétences et la qualification de la main-d'œuvre et **faire connaître** les différents métiers pouvant s'appliquer au PAMT dans la région.

Axe d'intervention 3.3 : Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises.

1. **Supporter** l'adaptation des entreprises aux changements, notamment en les sensibilisant au phénomène de rareté grandissante de la main-d'œuvre et en effectuant une veille active de la situation du marché du travail et des secteurs priorisés.
2. **Agir** de façon proactive envers les entreprises de la région qui risquent de

connaître des difficultés liées à leur main-d'œuvre en intensifiant l'analyse de leurs besoins et en les supportant dans la gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre.

3. **Sensibiliser** et **former** les dirigeants d'entreprises aux pratiques gagnantes en matière de gestion des ressources humaines, notamment au niveau des politiques salariales et de la conciliation travail-famille.

4. **Sensibiliser** les dirigeants d'entreprises au fait que la formation des travailleurs en emploi constitue un investissement rentable et non une dépense, notamment par la stratégie « Investissement-compétences ».

Axe d'intervention 3.4 : La mobilité de la main-d'œuvre.

1. **Soutenir** le reclassement, le recyclage et le redéploiement de la main-d'œuvre des entreprises et des industries en déclin et à plus faible valeur ajoutée vers celles en croissance à plus forte valeur ajoutée.

2. **Poursuivre** l'amélioration de la gestion de l'emploi saisonnier par le soutien des projets pilotes visant à permettre aux travailleurs d'occuper plusieurs emplois complémentaires au cours d'une même année tout en permettant à des employeurs d'avoir accès à une main-d'œuvre pour de courtes périodes de travail.

3. **Favoriser** une plus grande mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, notamment grâce à la reconnaissance des compétences, à l'information sur le marché du travail et à Placement en ligne, dont le volet international de ce service ainsi que le nouveau volet Plan Nord.

Axe d'intervention 3.5 : L'approche sectorielle.

1. **Poursuivre** la participation au Comité de veille du secteur éolien visant à assurer l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre de ce secteur, notamment en effectuant une veille continuelle des besoins de main-d'œuvre et en contribuant à la réalisation d'un plan d'action.

2. **Poursuivre**, en collaboration avec divers partenaires, la réalisation de plans de développement des ressources humaines pour le secteur récréotouristique et le secteur de la forêt afin d'avoir une connaissance accrue des besoins de main-d'œuvre dans ces secteurs.

3. **Soutenir** les efforts de restructuration et d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre face aux changements et contribuer ainsi à développer notre région.

Cibles de résultats 2010-2011 en lien avec l'orientation # 3		2012-2013
Indicateur # 7	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	**351**
Indicateur # 8	Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	**108**

Enjeu : La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours, la gestion rigoureuse des programmes d'aide financière et la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale[9]

ORIENTATION 4 – OFFRIR LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILISATION DES MILIEUX EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE, TOUT EN ACCORDANT UN SOUTIEN DU REVENU AUX PERSONNES QUI BÉNÉFICIENT DES DIVERS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine continuera à déployer tous les efforts pour favoriser l'inclusion sociale des prestataires d'une aide financière de dernier recours et les soutenir dans leurs démarches, avec l'aide des services publics d'emploi et de ses partenaires, en vue d'un retour sur le marché du travail.

Axe d'intervention 4.1: Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies conforme au cadre législatif et réglementaire.

1. **Accorder** une aide financière aux personnes et aux familles démunies dans le cadre des programmes d'assistance sociale et des programmes spécifiques, et ce, dans le respect des principes d'équité et de saine gestion des fonds publics.
2. **Améliorer** l'ensemble des activités destinées à assurer la conformité de l'aide de dernier recours versée aux personnes et aux familles démunies, notamment par la mise en place d'agents de conformité.
3. **Offrir** le Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés afin de permettre aux personnes âgées de 55 à 59 ans de recevoir une aide financière jusqu'à leur admissibilité au Régime des rentes du Québec.
4. **Offrir** le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, afin de soutenir temporairement, par une aide financière, les travailleuses et les travailleurs victimes d'un licenciement de 50 personnes ou plus.

[9] Cet enjeu de même que l'orientation et les axes d'intervention proposés qui en découlent sont présentés à titre d'information.

Axe d'intervention 4.2 : L'aide et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi.

1. **Outiller** les prestataires de l'aide financière de dernier recours, notamment, par le Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS-Action) qui vise la progression des personnes éloignées du marché du travail vers une plus grande autonomie socioprofessionnelle.

Axe d'intervention 4.3 : La contribution du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.

1. **Soutenir** la mise en œuvre des mesures du plan sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dont celles visant à favoriser l'insertion en emploi d'un nombre maximum de prestataires de l'aide sociale et celles visant à soutenir le revenu des personnes défavorisées et leur inclusion sociale.

Axe d'intervention 4.4 : La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

1. **Poursuivre** les actions en matière de développement social et économique, notamment via l'articulation territoriale de la lutte contre la pauvreté. De plus, Emploi-Québec, en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux, participera à développer l'*Approche territoriale intégrée*, qui implique que les milieux où se concentre la pauvreté s'approprient le leadership et le développement de leurs stratégies ainsi que leurs priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté.

2. **Mener à terme** la démarche régionale visant la mise en place d'un réseau de transport collectif viable dans l'ensemble du territoire.

Cibles de résultats en lien avec l'orientation # 4		2012-2013
Indicateur # 9	Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	**953**

Enjeu : L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux mutations profondes du marché du travail dans un contexte de diminution de ses ressources.

ORIENTATION 5 – REVOIR ET OPTIMISER LE PARTENARIAT, LES PROCESSUS DE TRAVAIL, LA PRESTATION DE SERVICES ET L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC

Dans un contexte de révision du modèle d'affaires d'Emploi-Québec pour s'adapter à un environnement marqué de mutations profondes du marché du travail, Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine misera sur une gestion optimale des services offerts et portera une attention particulière à ses ressources humaines.

Axe d'intervention 5.1 : Les pratiques de gestion de ses ressources humaines

1. **Poursuivre** la démarche d'amélioration continue en santé et de la qualité de vie au travail, notamment à l'aide d'un comité permanent sur la qualité de vie au travail.
2. **Poursuivre** la mise en œuvre d'un Plan de gestion de la relève, dont les composantes permettront de relever les défis associés aux nombreux mouvements de personnel qui surviendront au cours des prochaines années.
3. **Développer et maintenir** les compétences de son personnel en misant sur la diversité, la flexibilité et l'accessibilité à la formation.

Axe d'intervention 5.2: L'apport du partenariat

1. **Maximiser** la capacité du Conseil régional des partenaires du marché du travail et d'Emploi-Québec à exercer un rôle d'influence et de leadership auprès des différents organismes et partenaires de façon à maximiser l'impact des stratégies régionales.

2. **Maintenir** la participation dans les travaux de différentes instances et comités régionaux dont l'objectif est de permettre notamment, l'évolution des créneaux d'excellence de la région dans le cadre des projets Accord (Éolien, Ressources, sciences et technologies marines, Récréotourisme santé/nature) et de la structuration de secteurs ou de sous-secteurs d'activité économique.

3. **Continuer** de participer à la concertation interministérielle régionale afin d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale sur le territoire de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, notamment par une participation :

   - aux travaux de la Conférence administrative régionale (CAR);
   - aux travaux du Comité régional de diversification économique;
   - aux travaux des Conseils d'administration des centres locaux de développement (CLD) en collaborant au volet main-d'œuvre et emploi du plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
   - aux travaux du Comité régional portant sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- aux travaux de la Table éducation, formation, emploi (Table interordre).

4. **Optimiser** le recours aux organismes oeuvrant au développement de l'employabilité, en s'assurant que leur offre de service s'ajuste à l'évolution du marché du travail et aux besoins de services qui en découlent.

Axe d'intervention 5.3: La réorganisation de la prestation de services, dont le développement du multiservice

1. **Poursuivre** les travaux des divers comités régionaux visant à optimiser la prestation de services sur l'ensemble du territoire et mettre en œuvre le scénario de réorganisation administrative des services.
2. **Explorer** la possibilité d'implanter sur le territoire des modes de prestations de services diversifiés pour augmenter l'accessibilité des services à la population, dont l'utilisation des nouvelles technologies et l'implantation de visio-guichets.

Axe d'intervention 5.4 : La saine gestion des fonds publics

1. **Effectuer** un suivi en continu des indicateurs de résultats et des diverses informations de gestion afin de permettre l'ajustement des interventions en vue de l'atteinte des cibles adoptées par le Conseil régional des partenaires du marché du travail.

2. **Assurer** un suivi budgétaire et opérationnel rigoureux afin d'assurer une gestion optimale des fonds publics tout en répondant aux besoins des clientèles.

Cibles de résultats en lien avec l'orientation # 5		2012-2013
Indicateur # 10	Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	**10 jours**
Indicateur # 11	Proportion de plaintes avec recommandation de modifications	**20,0 %**
Indicateur # 12	Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale et aux services publics d'emploi à la suite d'une demande de révision	**21,0 %**

L'agence est dotée d'un budget d'intervention annuel pour offrir les services publics d'emploi, établi en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont convenues en tenant compte du niveau du budget accordé. Emploi-Québec dispose également d'un budget de transfert pour assurer le versement de l'aide financière à l'égard des programmes d'assistance sociale ainsi que pour offrir des programmes spécifiques liés aux services de solidarité sociale.

Les services publics d'emploi

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. La répartition des ressources financières et des cibles de résultats est principalement définie par trois paramètres qui établissent le poids relatif de chaque centre local d'emploi de la région. Ces paramètres déterminent, par territoire, l'importance de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre.

Pour l'exercice 2012-2013, le budget initial, puisé dans le *Fonds de développement du marché du travail (FDMT),* sera principalement distribué dans les centres locaux d'emploi selon les poids relatifs suivants :

	Prestataires de l'assurance-emploi[10]			Prestataires de l'aide sociale[11]			Travailleurs en emploi[12]			Poids relatif du CLE
Centres locaux d'emploi	**#**	**%**	**/ (40 %)**	**#**	**%**	**/ (40 %)**	**#**	**%**	**/ (20 %)**	
Avignon	2 100	15,0 %	6,0 %	232	14,2 %	5,7 %	5 231	15,9 %	3,2 %	14,9 %
Bonaventure	2 414	17,2 %	6,9 %	242	14,8 %	5,9 %	6 317	19,3 %	3,9 %	16,7 %
La Côte-de-Gaspé	2 308	16,5 %	6,6 %	265	16,2 %	6,5 %	6 971	21,2 %	4,2 %	17,3 %
La Haute-Gaspésie	1 518	10,8 %	4,3 %	370	22,7 %	9,1 %	3 772	11,5 %	2,3 %	15,7 %
Les Îles-de-la-Madeleine	2 723	19,4 %	7,8 %	63	3,9 %	1,5 %	4 966	15,1 %	3,0 %	12,3 %
Le Rocher-Percé	2 950	21,1 %	8,4 %	460	28,2 %	11,3 %	5 558	16,9 %	3,4 %	23,1 %
TOTAL	**14 013**	**100,0 %**	**40,0 %**	**1 632**	**100,0 %**	**40,0 %**	**32 815**	**100,0 %**	**20,0 %**	**100,0 %**

Ces paramètres de répartition des ressources déterminent également le budget de fonctionnement attribué à chaque entité administrative de la région pour assumer la rémunération du personnel et les autres frais d'opération.

[10] Statistique Canada, Division de la Statistique du Travail, Prestataires de l'assurance-emploi n'ayant déclaré aucun revenu durant la période de référence, moyenne de janvier 2011 à décembre 2011.

[11] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Statistiques mensuelles sur les prestataires de l'aide financière de dernier recours, moyenne de janvier 2011 à décembre 2011, clientèle sans contraintes à l'emploi.

[12] Institut de la statistique du Québec et ministère du Revenu du Québec, Compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, Service des statistiques sectorielles et du développement durable, données provisoires de 2010.

V. LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Certains facteurs externes peuvent influencer l'atteinte des résultats prévus dans le présent plan d'action. Dans la mesure où ceux-ci sont connus, il importe d'en tenir compte pour évaluer avec justesse la performance d'Emploi-Québec au moment de la reddition de comptes.

Les cibles du présent plan d'action sont donc préliminaires. Elles seront revues au plus tard en septembre 2012 et pourraient être ajustées pour tenir compte, notamment, des résultats effectifs de 2011-2012, des ressources allouées à Emploi-Québec et des prévisions économiques révisées pour 2012-2013.

VI. CONCLUSION

Le Plan d'action régional 2012-2013 démontre que le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a retenu des moyens correspondant à la réalité régionale pour livrer des mesures et des services adéquats en matière de services publics d'emploi et de solidarité sociale.

La situation du marché du travail régional présente de nombreux défis et les actions d'Emploi-Québec se poursuivront dans le cadre de l'atteinte d'un meilleur équilibre en matière de main-d'œuvre au niveau régional et local.

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine continuera d'effectuer une veille active du marché du travail et mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour supporter davantage les individus, les entreprises et les travailleurs de la région.

ANNEXES

A. Lexique

B. L'organigramme d'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

C. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

D. Liste des professions affichant des perspectives professionnelles très favorables ou favorables dans la région (Horizon 2015)

E. Liste des professions et métiers en demande dans la région à l'hiver 2012

F. Le repérage des clientèles par Service Canada

LEXIQUE

CLE
Le centre local d'emploi

CNP
La classification nationale des professions

CRPMT
Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

CPMT
La Commission des partenaires du marché du travail

EQ
Emploi-Québec

MESS
Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MRC
La Municipalité régionale de comté

Programme d'assistance sociale
Cette appellation regroupe le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse.

Programme d'aide financière de dernier recours
Cette appellation regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale

Programme de solidarité sociale
L'appellation de la clientèle de ce programme est les prestataires de la solidarité sociale, donc ceux et celles dites avec des « contraintes sévères » à l'emploi.

Programme d'aide sociale
L'appellation de la clientèle de ce programme est les prestataires de l'aide sociale, donc ceux et celles dites « sans contraintes » à l'emploi ou avec des « contraintes temporaires » à l'emploi.

SCIAN
Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

B L'ORGANIGRAMME D'EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

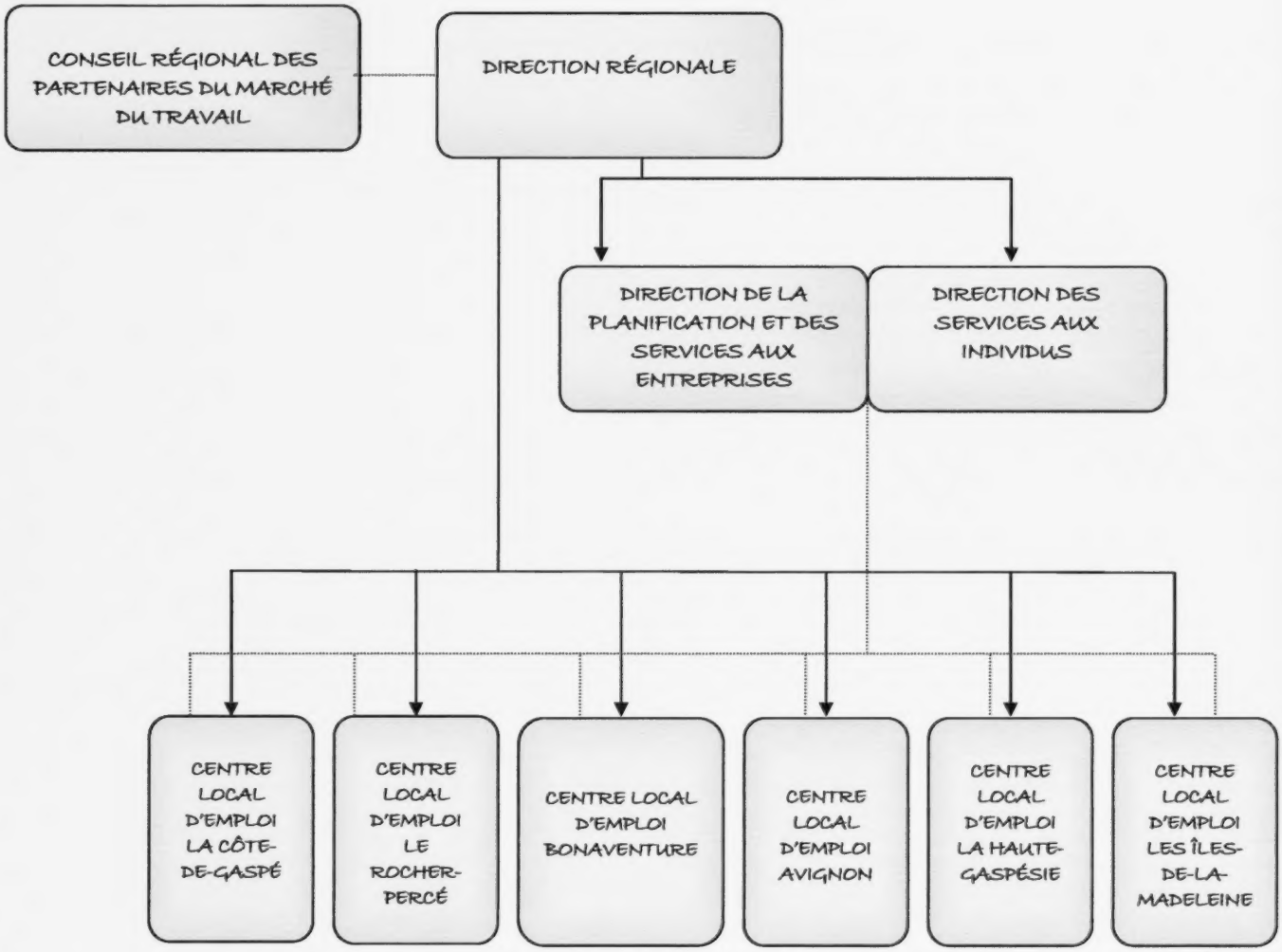

C LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Membres représentant la main-d'oeuvre	
Gérard Audet	Syndicat canadien des Communications, de l'Énergie et du Papier
Anatole Chiasson (Vice-président)	Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Denis Beaudin	Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Nicole Lapointe	Union des producteurs agricoles
Membres représentant les entreprises	
Michael Harrisson (Vice-président)	Les Habitations Mont-Carleton
Gino Thorne	Boulangerie régionale des Îles
Rollande Arsenault-Comeau	Manoir Belle Plage
Mélissa Plourde	Chambre de commerce et du tourisme de Gaspé
Membres représentant les organismes communautaires et le milieu de la formation	
Michel Rioux	Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie
Gaston Roy	Les ateliers Actibec 2000 inc.
Sylvain Vachon	Groupe Collegia–Secteur Gaspésie/Les Îles
Jacques Veillette (Président)	Commission scolaire René-Lévesque
Représentants ministériels (sans droit de vote)	
Marc Groleau (Secrétaire)	Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Gérard Bédard	ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Roger Cyr	ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Michel Gionest	ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
Yvon Doyle	ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

D LISTE DES PROFESSIONS AFFICHANT DES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES FAVORABLES DANS LA RÉGION (HORIZON 2015)

Niveau de compétence[13]	CNP	Titre de la profession
Gestion	611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité
Gestion	712	Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire
Gestion	811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)
Intermédiaire	3414	Autre personnel de soutien des services de santé
Intermédiaire	1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
Intermédiaire	1471	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires
Intermédiaire	6472	Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
Intermédiaire	6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
Professionnel	1114	Autres agents financiers/agentes financières
Professionnel	1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion
Professionnel	2121	Biologistes et autres scientifiques
Professionnel	3141	Audiologistes et orthophonistes
Professionnel	3131	Pharmaciens/pharmaciennes
Professionnel	3142	Physiothérapeutes
Professionnel	3143	Ergothérapeutes
Professionnel	4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle
Professionnel	4151	Psychologues
Professionnel	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
Professionnel	4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices de programmes de perfectionnement
Professionnel	4163	Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
Professionnel	4164	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques sociales
Professionnel	4165	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de la santé
Professionnel	4166	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de l'enseignement
Professionnel	5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications.
Professionnel	5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
Technique I	1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries
Technique I	1221	Agents/agentes d'administration
Technique I	1222	Adjoints/adjointes de direction
Technique I	1225	Agents/agentes aux achats
Technique I	2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
Technique I	3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical
Technique I	3215	Technologues en radiation médicale
Technique I	3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
Technique I	3234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical
Technique I	4213	Conseillers/conseillères en emploi
Technique I	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance

[13] ***Définitions des niveaux de compétences :*** http://www.cetech.gouv.qc.ca/lexique/index.asp?lettre=n

Technique I	5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
Technique II	6211	Superviseurs/superviseures - commerce de détail
Technique II	6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance
Technique II	6251	Bouchers/bouchères et coupeurs/coupeuses de viandes - commerce de gros ou de détail
Technique II	6261	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)
Technique II	6271	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières
Technique II	7212	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en télécommunications
Technique II	7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
Technique II	7244	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles
Technique II	7272	Ébénistes
Technique II	7352	Opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques

Source : Emploi-Québec, Perspectives professionnelles 2011-2015

E LISTE DES PROFESSIONS ET MÉTIERS EN DEMANDE DANS LA RÉGION À L'HIVER 2012

CNP	Titre de la profession
621	Directeurs/directrices - commerce de détail
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables
1221	Agents/agentes d'administration
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales
1414	Réceptionnistes et standardistes
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
1433	Représentants/représentantes au service à la clientèle - services financiers
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé
2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
3111	Médecins spécialistes
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale
3131	Pharmaciens/pharmaciennes
3141	Audiologistes et orthophonistes
3142	Physiothérapeutes
3143	Ergothérapeutes
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées
3235	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic
3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices de programmes de perfectionnement
4142	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
4151	Psychologues
4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
4163	Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
4164	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques sociales
4212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications
6242	Cuisiniers/cuisinières
6252	Boulangers-pâtissiers/boulangères-pâtissières
6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques - commerce de gros
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses - commerce de détail
6453	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons
6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
6611	Caissiers/caissières
6621	Préposés/préposées de stations-service
6623	Autre personnel élémentaire de la vente
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
6663	Concierges et concierges d'immeubles
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)
7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications
7251	Plombiers/plombières
7265	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
7411	Conducteurs/conductrices de camions
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction

7622 Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier
9617 Manoeuvres dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac
9618 Manoeuvres dans la transformation du poisson

Source : Emploi-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

F LE REPÉRAGE DES CLIENTÈLES PAR SERVICE CANADA

Emploi-Québec vise l'utilisation efficiente de ses budgets en intervenant auprès des clientèles à risque de voir leur période de chômage se poursuivre indûment. Une entente de référence sera conclue avec Service Canada pour l'année 2012-2013 pour référer les demandeurs de prestation d'assurance-emploi vers les services publics d'emploi du Québec. Les personnes référées seront desservies prioritairement selon leur profil : personnes à risque de chômage de longue durée et personnes qui peuvent envisager un retour rapide sur le marché du travail.

Il est important de préciser que les critères de repérage ne servent pas à exclure des clientèles, mais plutôt à agir de façon proactive. Les personnes sans soutien public de revenu sont également admissibles aux services et mesures d'Emploi-Québec selon des modalités particulières.

Pour l'exercice 2011-2012, les critères de repérage régionaux retenus pour intervenir auprès des personnes à risque de chômage prolongé étaient les suivants :

1. La possibilité de réemploi rapide
   - Les femmes et les hommes qui ont occupé un emploi dans une profession en demande. Une liste des professions et métiers en demande pour l'ensemble de la région est jointe en annexe, mais signalons que chaque centre local d'emploi ajuste cette liste pour tenir compte des particularités du marché du travail de son territoire.

2. Le risque de chômage de longue durée (facteurs aggravants)
   - Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et âgées de 18 à 35 ans.
   - Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et aux prises avec un handicap.
   - Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou moins et qui déposent une demande de prestation pour la première fois depuis plus d'un an.

Emploi
et Solidarité sociale
Québec